

## *A propos du projet de loi René Renoult*

C'est le 23 Juin 1932 au moment même où allait se discuter la question du suffrage des femmes que fut déposé au Sénat le projet de loi de M. René Renoult.

Nous savons toutes maintenant que ce projet, sans nous donner pleine satisfaction quant à l'intégralité de nos droits civils, apporterait cependant de telles améliorations dans la situation de la femme mariée que nous ne pouvons qu'en souhaiter la discussion et l'adoption.

M. René Renoult a accepté d'être lui-même rapporteur de sa proposition et il nous a assuré ces jours derniers encore que la question viendrait bientôt à l'ordre du jour.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette déclaration mais avec une seule réserve, *c'est que cette question, si intéressante soit-elle, ne vienne pas faire obstacle à la discussion sur le suffrage des femmes* que nous désirons voir reprendre au Sénat dès que le budget sera terminé.

Nous attirons l'attention de nos amis du Sénat sur ce point, car il ne faudrait pas que le projet Renoult serve de prétexte au renvoi de la discussion sur le suffrage. A notre avis la discussion du projet Renoult soulèvera des controverses et nécessitera de nombreuses tractations entre la Chambre et le Sénat. *Nous nous refusons et nous prions nos amis du Sénat de se refuser à toutes manœuvres qui consisteraient à confondre les deux questions et à remettre la discussion du suffrage après celle de la proposition Renoult.*

Les deux questions doivent être discutées séparément, sans que l'une puisse porter préjudice à l'autre.

Actuellement ce qui importe c'est de préparer les discussions à venir. M.M. Rabier et Jenouvrier sont décédés; il y a donc lieu de remanier et de compléter avant tout la Commission du Suffrage féminin du Sénat.

Nous demandons à nos amis avant même que le budget ne soit terminé de s'occuper de faire le nécessaire pour que la Commission soit prête à s'occuper de nos affaires dès le début de Juin.

C. B.

---

---

---